



Déclaration des revenus du conjoint

Par **karima**, le **11/10/2008** à **22:11**

Bonjour,

Ma demande est : Dans quelle mesure et sous quelles conditions le conjoint d'un Français vivant en Algérie, doit faire sa déclaration de ses revenus?

Cordialement.

Par **Thierry Nicolaidès**, le **20/10/2008** à **16:05**

question trop complexe pour être envisagée sur un forum

voyez un avocatfiscaliste

cordialement

Par **karima**, le **20/10/2008** à **17:57**

Bonjour Maître

désolée pour la formulation et aussi pour la question compliquée.

peute tre simplement, es ce que le conjoint d'un Français vivant en Algérie, déclare ses revenus?

en vous remerciant d'avance.

cordialement

Par **Thierry Nicolaidès**, le **20/10/2008** à **18:21**

merci de préciser

1 / pour le français vivant en algérie la nature de ses revenus (salaires ou Bénéfices industriels ou commerciaux

2/ pour le conjoint qui habite je suppose en france , quels sont ses revenus : des salaires ou des Bénéfices industriels ou commerciaux

3/ ont ils des enfants , et ou vivent les enfants , france ou algérie

4 le français vit il plus ou moins de six mois en algérie

4/ idem pour le conjoint qui vit en france ,: plus ou moins de 6 mois

avec une réponse précise à ces questions ,je pourrai peut être mieux vous répondre
cordialement

Par **karima**, le **20/10/2008** à **19:17**

Merci ,

sincerement c'est vraiment gentil de votre part maître,

La dame vit en France (elle est française au RMI)

le conjoint est Algerien, vivant en Algerie (pour le moment, cause travail).

pas d'enfant pour leur couple, la dame à un enfant d'une premiere union.

l'époux pense sollicité sa carte de séjour d'un an(pour le moment se sont des visas qu'ils lui sont accordés sans aucun probleme conjoint de français)

leur question es ce qu'il déclare ses revenus de la bas Algerie ?

et une fois qu'il aura sa carte de séjour d'un an, toujours cause de travail, il doit etre en Algerie, doit il déclarer ses revenus ?

excelente soirée

et merci pour ce que vous faites Maître Thierry Nicolaidès